

**MAIRIE DE  
LA NEUVILLE EN HEZ**  
1 Rue du 8 Mai 1945  
60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Tél. 03 44 78 95 43  
Fax. 03 44 78 01 20  
mairie.laneuvillenhez@wanadoo.fr

## **DÉLIBÉRATION**

Le 22 septembre 2015 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2015, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

### **Etaient présents :**

Messieurs et Mesdames DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LARDY Gérard, HELIE Nadine, MANSARD Odile, DEVISSCHER Arnaud, et MERMA Colette.

### **Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Jacques LEFORT a donné procuration à Monsieur Jean-François DUFOUR,  
Monsieur Fabien DARBAS a donné procuration à Madame Odile MANSARD,  
Monsieur Jean-Luc LEMOINE a donné procuration à Monsieur Angélo VENTURINI.

### **Etaient absents excusés :**

Monsieur Patrick BAUSSART.  
Monsieur Frédéric VASSEUR,  
Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU.

Monsieur Arnaud DEVISSCHER a été élu secrétaire de séance.

## **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner **Monsieur Arnaud DEVISSCHER** pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**CHOIX DU PRESTATAIRE CONCERNANT  
LES ETUDES POUR LES TRAVAUX  
D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA GRANDE MARE**

Suite au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension des réseaux d'assainissement rue de la Grande Mare et après l'analyse des offres (SOGETI, VERDI INGENIERIE ET AMODIAG). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du bureau d'études **AMODIAG** pour un montant de 5 204,00 € HT.

L'assistant Maître d'Ouvrage sera l'ADTO situé 36 Avenue Salvador Allende, Bâtiment A – 60000 BEAUVAIS.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**RENOUVELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire le contrat enfance jeunesse de 2015 à 2018.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**FIXATION DU PRIX DU REPAS QUOTIDIEN  
DE LA CANTINE POUR L'ANNEE 2015/2016**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 0.10 € le prix du repas quotidien de la cantine scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ET REEL  
POUR LES TRAVAUX DE LA CANTINE ET DE  
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Présentation du bilan financier prévisionnel de la cantine scolaire, accueil périscolaire :

Léger dépassement mais prévu au budget.

Le bilan financier définitif (raccordement aux réseaux inclus) sera remis lors d'un prochain Conseil Municipal, lorsque que toutes les factures seront réglées.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

***BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ET REEL  
POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES  
ASSOCIATIONS ET DE LA BIBLIOTHEQUE***

Présentation du bilan financier prévisionnel salle des associations et bibliothèque :

Léger dépassement de moins de 1.5 % .

Le bilan financier définitif (raccordement aux réseaux inclus) sera remis lors d'un prochain Conseil Municipal, lorsque toutes les factures seront réglées.

Reste à effectuer l'achat du mobilier :

\*Pour la salle des associations, Rez de chaussée, pour fin 2015, début 2016.

\* Pour la salle de réunion, 1<sup>ère</sup> étage, budget 2016.

Il est utile de prévoir un règlement intérieur afin que l'ensemble des utilisateurs (associations et bibliothèque) s'organisent au mieux afin que ce bâtiment demeure toujours dans un état impeccable.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

***INFORMATION SUR LES CONSEQUENCES  
DE LA LOI NOTRE  
POUR NOTRE INTERCOMMUNALITE ET NOTRE COMMUNE***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conséquences de la loi NOTRE sur la disparition à prévoir pour notre Communauté de Communes rurales du Beauvaisis situé à BRESLES. (CCRB)

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

## POINTS DIVERS

### **Journée portes ouvertes :**

Satisfaction générale, environ 300 personnes.

**Dossier Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :** Nouvelle étude en cours.

Un coût global de la mise en accessibilité sera donné.

Risque d'un coût important des travaux à prévoir.

Demande de réunion à prévoir pour les commissions notamment la commission informatique et travaux environnement.

Proposition de Monsieur DUCOLLET de pouvoir déjeuner un midi avec les enfants à la cantine scolaire.

**Date à déterminer**

### **Intervention de Monsieur le Maire sur les finances de la commune :**

Restriction budgétaire de l'état, TAP, NATURA 2000, coût des dossiers d'urbanisme, PLU études complémentaires...

Sont autant de sujets qui à terme posent des problèmes financiers.

**Une recherche quotidienne de tous les postes où nous pouvons économiser doit se poursuivre.**

Monsieur le Maire déplore que ce conseil, comme le précédent de fin juin, aient une assiduité restreinte (8 en juin 9 ce jour)

Il rappellera lors de prochaines rencontres, la nécessité d'une présence plus importante, tout en comprenant bien que chaque conseiller puisse avoir des motifs valables d'absence (maladie, travail, notamment).